

Luxembourg, le 1er février 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

*« Il nous revient que la Patiente Verriedung asbl propose depuis le 26 janvier 2022 un formulaire permettant de signaler tout effet indésirable en relation avec les vaccinations contre la Covid-19. Selon la Patiente Verriedung asbl, les informations recueillies par le biais de ce formulaire seront communiquées au ministère de la Santé.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :*

- Qui est à l'initiative de la mise en ligne de ce formulaire et du transfert de données médicales au ministère de la Santé? Est-ce une initiative individuelle de l'association ou est-ce que le formulaire a été mis en ligne sur demande du ministère de la Santé ?*
- Compte tenu du caractère sensible de ces données, comment Madame la Ministre évalue-t-elle cette démarche par la Patiente Verriedung asbl ?*
- Est-ce que la démarche proposée par la Patiente Verriedung asbl se substitue au signalement d'effets indésirables auprès de la Division de la pharmacie et des médicaments ?*
- Le ministère de la Santé a-t-il déjà reçu des données de la part de la Patiente Verriedung asbl dans ce contexte ? Dans l'affirmative, de combien de questionnaires s'agit-il ?*
- Madame la Ministre estime-t-elle que cette initiative de la Patiente Verriedung asbl puisse présenter un risque de distorsion des statistiques nationales ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Madame la Ministre reconnaît-elle que le questionnaire mis en circulation par la Patiente Verriedung asbl peut être source de confusion pour les personnes souhaitant déclarer des effets indésirables ?*
- *Le système de pharmacovigilance ne relève-t-il pas de la compétence exclusive de l'État? Dans l'affirmative, quelles suites Madame la Ministre entend-elle réserver à la démarche mise en place par la Patiente Verriedung asbl ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



Carole HARTMANN  
Député